

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 07 décembre, à 19H30, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative Budget communal,
- Contrat de prestation de service d'assistance technique Suez de la station d'épuration,
- Adhésion de la commune de Marseilles-les-Aubigny au SIAEP de la région de Sancergues,
- Accessibilité 3^{ème} tranche,
- Concours des maisons fleuries,
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la décision modificative suivante :

- Dépense fonctionnement Chp 011 compte 6042	- 3 500€
- Dépense fonctionnement Chp 011 compte 605	- 500€
- Dépense fonctionnement Chp 65 compte 6531	+ 4 000€

- Adopte la décision modificative suivante pour intégration des études :

- Recette d'investissement compte 2031 op d'ordre (041)	+ 3 740€
- Dépense Investissement compte 2151 op d'ordre (041)	+ 3 740 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation de service d'assistance technique avec SUEZ qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles seront effectuées par les soins du prestataire :
 - Les analyses sur les eaux de source,
 - L'assistance technique pour le suivi de l'exploitation de la station d'épuration,
 - La maintenance technique des équipements de la station d'épuration et ses postes de relèvement.
- Décide de donner un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Marseilles-les-Aubigny au SIAEP de la région de Sancergues.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la S.P.A. du Cher. L'adhésion est fixée à 340.50 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant la dématérialisation des actes du budget CCAS à partir du 1^{er} janvier 2019.

- Décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.
Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame JONNARD Sandrine, receveur municipal durant son exercice à la Trésorerie de BAUGY.
Une indemnité de confection des documents budgétaires lui est accordée pour un montant de 45,73 € brut.
- Adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.
- Adopte les propositions qui lui sont faites concernant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.
- Sollicite une demande de subvention au Conseil Départemental concernant la mise en accessibilité de la salle polyvalente, du hall d'exposition, des sanitaires du kiosque et du club house de pétanque (3ème tranche).

Pour extraits conformes
Le Maire,
NACCACHE Roger,



[Handwritten signature]